

LES POLITIQUES INTERNES : POURQUOI ET QUOI ?

Mai 2020



POURQUOI SE DOTER DE POLITIQUES INTERNES ?

Cela permet d'encadrer certaines actions au plan légal, notamment la délégation de pouvoirs au sein de l'organisme

Cela permet aux administrateurs de savoir comment agir dans certaines situations (ex. conflit d'intérêt)

Cela évite des malentendus dans l'application de certaines règles de conduite

Cela permet d'avoir une vision commune de la gestion de l'organisme

LA FQA MET A VOTRE DISPOSITION DES FICHES ET DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Les obligations légales du Club

Les rôles et obligations des administrateurs

Les règlements généraux : pourquoi et quoi ?

Modèle de règlements généraux pour un club

Les politiques internes : lesquelles et quoi ?

Modèle de code d'éthique et de confidentialité

Modèle de règlement de délégation

LES POLITIQUES INTERNES

Au-delà des règlements généraux qui doivent être entérinés par l'assemblée des membres, le Conseil d'administration a plus de latitude pour adopter des politiques internes, des guides et des directives. Ces politiques sont plus souples et peuvent être modifiées par le Conseil d'administration lui-même au fur et à mesure de l'évolution de l'organisme

Une politique constitue un énoncé le plus clair possible de principes, qui identifie, entre autres, les façons de faire et les règles à respecter. Certaines politiques sont, à notre avis, essentielles et devraient être adoptées par tous les Clubs.

UNE NÉCESSAIRE POLITIQUE DE DÉLÉGATION

- En vertu de la Loi, le Conseil d'administration conserve toutes les responsabilités et tous les pouvoirs qui ne sont pas délégués expressément par une politique de délégation. Il est impossible pour un Conseil d'administration formé de bénévoles d'exercer en tout temps toute l'autorité relative au pouvoir qu'il détient. Il doit donc transmettre une partie de son autorité à des individus mandatés qui prendront, à leur niveau, des décisions relevant de leurs responsabilités : un comité exécutif, des comités du C.A., une direction générale, les officiers.
- Certaines responsabilités du CA ne peuvent être déléguées ; c'est le cas quand les responsabilités sont définies par la Loi (exemple : engagement de la direction générale, adoption du budget, modifications aux règlements).
- Mais une politique de délégation permet de préciser, entre autres, qui engage le personnel outre la direction générale, qui autorise certaines dépenses prévues au budget, qui représente le Club, qui supervise le personnel, etc.

UN NÉCESSAIRE CODE D'ETHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ

- La loyauté envers l'organisation transcende les intérêts des groupes d'où sont issus les administrateurs. Les administrateurs ne doivent jamais se placer dans une position où leurs intérêts personnels ou ceux de leur groupe d'appartenance s'opposent à ceux de l'organisme. Il faut en ce sens établir certaines règles pour éviter les conflits d'intérêt.
- Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration devraient être tenus à une obligation de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Club et de ses comités ainsi que les informations et documents qui y sont présentés ou qui leur sont communiqués pour la préparation de leurs travaux.
- D'où la nécessité, selon nous, d'adopter et d'appliquer rigoureusement un code d'éthique et de confidentialité